



Conseil de développement
Saisine n°3 pour l'année 2019
L'Eurométropole, un bien commun transfrontalier :
Quel rôle pour le citoyen dans l'action publique?

Après le renouvellement partiel de 2018, j'invite la nouvelle assemblée à se mobiliser sur la participation citoyenne à l'échelle du territoire métropolitain transfrontalier, à travailler son « imaginaire démocratique »¹ et à innover en matière de démocratie participative.

Pour le mois de décembre 2019, je vous remercie d'élaborer **une série d'actions concrètes, priorisées, pouvant être mises en œuvre dès 2020, visant à mieux identifier le rôle et la place à donner aux habitants, citoyens métropolitains, dans la construction de la métropole transfrontalière de demain.**

Vos propositions tiendront compte du contexte actuel (nouveaux modes d'expressions citoyennes, défiance envers les institutions...) et des missions dévolues au Conseil en 2015 (culture métropolitaine, identité métropolitaine...), et pourront trouver une utilité immédiate, en lien avec l'échéance des élections municipales notamment.

En effet, *au-delà de la question du suffrage universel direct pour l'élection des assemblées métropolitaines*, tributaire d'arbitrages nationaux, faire société² et fabriquer du commun à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg nécessite de donner envie aux métropolitains-nes de vivre et construire ensemble ce territoire, d'être conscients-tes d'appartenir au même territoire de vie et de partager des enjeux communs.

« (...) si la métropole est un moyen privilégié pour lutter contre les défis nouveaux, elle ne peut l'être qu'à la condition que ceux qui font la métropole, les citoyens métropolitains, participent effectivement à sa construction. ». Ils sont « la condition nécessaire à l'efficacité de la métropole. »³

A l'heure de la multi-appartenance territoriale des personnes, des mouvements et flux de populations, le politique est une construction permanente qui doit inventer le local et développer le sentiment d'appartenance à un territoire de vie inclusif, qui va du citoyen à la métropole en passant par la commune ou le quartier, en nous interpellant à divers titres :

-Comment mettre en place une démocratie contributive qui accroisse la performance des décisions publiques mises en œuvre au niveau intercommunal ? Comment mobiliser les intelligences citoyennes dans la conception du territoire et enrichir le fonctionnement de l'espace public par la participation du plus grand nombre ?

-Comment dépasser l'image de la seule gestion des équipements pour aller plus encore vers la relation aux habitants, à l'échelle métropolitaine, et pour vivre pleinement la métropole, au quotidien et de manière lisible ?

-Comment conjuguer métropole et proximité ?

-Comment « Ré enchanter la décentralisation en repensant le commun de la démocratie locale »⁴, en modernisant nos pratiques démocratiques pour donner envie aux habitants, les faire se sentir concernés ? ...

¹ Loïc BLONDIAUX, chercheur au CNRS, enseignant et responsable du Master *Affaires Publiques* à la Sorbonne

² Jean ROTTNER, maire de Mulhouse : « Faire « cité », c'est arriver à créer avec les citoyens une dynamique de construction et d'écoute » – Conférence des villes 22 septembre 2016

³ Gilles-Laurent RAYSSAC – « Pour l'émergence d'un citoyen métropolitain » - octobre 2010

ELEMENTS DE CONTEXTE

*Le sociologue Serge Paugam⁵ a mis au centre de ses travaux la notion de lien social, qu'il définit à partir de deux éléments, la reconnaissance et la protection, et autour de 4 volets dont la complémentarité assure l'intégration des individus dans la société: le *lien de filiation*, le *lien de participation électorale*, le *lien de participation organique* et enfin le *lien de citoyenneté*.

Ce dernier repose sur le principe de l'appartenance à une nation qui reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière qui forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes. Les droits politiques leur assurent, dans nos démocraties, une participation à la vie publique et sont le signe de leur appartenance à la communauté politique.

Le lien de citoyenneté est également fondé sur la reconnaissance de la souveraineté du citoyen. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme précise : «La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation». Il trouve également sa source dans la logique protectrice de l'égalité démocratique.

*Or, on constate que la France est l'un des pays où le taux de confiance interpersonnelle est le plus faible en Europe (moyenne des réponses à la question « Sur une échelle de 0 à 10, diriez-vous qu'on peut faire confiance à la plupart des gens », Eurostat, 2013 : note située entre 4 et 5 pour la France). L'existence de ce phénomène implique de mettre en lumière les actions de nature à notamment renforcer la confiance des Français dans les institutions et dans leur avenir individuel et collectif⁶.

*La participation aux élections avec une abstention désormais récurrente, les résultats des élections avec la montée des populismes, le renouveau de formes d'expressions et d'engagements citoyens dans la sphère publique et la vie sociale⁷ (numérique, Gilets jaunes...) et la défiance vis-à-vis des élites sont autant de signes d'une inquiétude démocratique et d'une crise de la représentation que le suffrage universel direct seul ne semble pouvoir apaiser : ainsi, les citoyens envisagent-ils l'action publique comme partagée entre le cadre institutionnel et les activités démocratiques dans leur diversité, élargissant alors la base politique et sociale. Il s'agit donc bien de « réparer » le lien entre habitants et institutions locales.

*En outre, notre délibération du 30 janvier 2015 pointait comme objectif, avec la création du Conseil de développement, de « permettre une meilleure appropriation de l'Eurométropole et de la culture métropolitaine en expliquant l'Eurométropole et en contribuant à construire l'identité métropolitaine avec la société civile ».

Nous lui demandions alors, notamment, d' « assurer une fonction de veille vis-à-vis des questions d'actualité touchant la société, l'agglomération, d'être un relais entre citoyens, acteurs du territoire et élus » et de donner une autre dimension citoyenne à l'Eurométropole. Son travail, réalisé en collaboration avec le CESER et les conseils de développement du Grand Est et intitulé « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes », montre dans ce domaine son aptitude à formuler des propositions concrètes et concertées⁸.

*Enfin, les réponses au thème coopération transfrontalière, retenu dans le cadre de la contribution le bien-être, nous confortent dans la prise en compte de Kehl dans les travaux du Conseil de développement : en effet, à la question « quelles seraient les coopérations à porter entre Strasbourg et Kehl ? », le sujet des « relations sociales et de la vie citoyenne » arrive en 3ème position.

« L'homme ne naît pas homme, il le devient. »

Extrait de *l'Eloge de la folie* d'Erasmus de Rotterdam (1469-1536).

Et le citoyen métropolitain?

« 3 secondes et un clic ne font pas un citoyen. »⁹

⁴ Daniel BEHAR, géographe, Ecole d'Urbanisme de Paris – Pouvoirs locaux n°109 – février 2017

⁵ Serge PAUGAM, sociologue- Le lien social – Que sais-je ? (PUF) – 2013 (dernière mise à jour).

⁶ Mathieu PERONA, directeur exécutif de l'Observatoire du bien-être du CEPREMAP- Le bien-être subjectif au service du développement local – Conférence organisée par le Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg le 17 octobre 2018.

⁷ Les rapports du Conseil d'Etat – Etude annuelle 2018 – La citoyenneté : être (un) citoyen aujourd'hui – septembre 2018

⁸ Manifeste du CESER et des conseils de développement du Grand Est – Livre blanc de novembre 2017

⁹ Maurice BLANC, sociologue, membre du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg